

Séance du 23 juin 2022

Délibération n° 20220623-01

MISE EN PLACE DU CONSEIL DES AINES – MANDAT 2020-2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 JUIN 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Président : Monsieur Gérald EYMARD, Maire

Secrétaire de Séance : Madame Denise SOLDERMAN, Conseillère Municipale

L'an deux mille vingt-deux, le 23 JUIN 2022, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald EYMARD, Maire.

Présence du Conseil Municipal

N°	NOM ET PRENOMS	PRESENT (E)	ABSENT (E)	REPRESENTE (E) PAR :
1	EYMARD Gérald	X		
2	ROSSI Michel	X		
3	MORAZZINI Lina	X		
4	BAUDEU Thierry	X		
5	AUJAS Nelly	X		
6	ARCOS Sebastian	X		
7	JORDAN Françoise		X	S. CHERON
8	CHERON Stéphane	X		
9	BOY Patrick		X	G. EYMARD
10	MOULIN Joëlle	X		
11	HORRIOT Eric		X	P. LHOPITAL
12	GRENIER Armelle		X	S. CARDINAL
13	LHOPITAL Philippe	X		
14	GOYON Catherine	X		
15	CARDINAL Sandrine	X		
16	EXBRAYAT Isabelle	X		
17	FONTANEL Maxence	X		
18	PINTE Karine	X		
19	PANGAUD Raphaël	X		
20	LAPRESLE Mathilde	X		
21	LAURENT Claude	X		
22	BERGER Jean	X		
23	FONTANGES Séverine		X	J. BERGER
24	HARTEMANN Yves	X		
25	MARBACH Benoit	X		
26	BOISSON Nausicaa	X		
27	CHANAY Patrick	X		
28	MARIAUX Béatrice		X	P. CHANAY
29	SOLDERMANN Denise	X		

Le Conseil des Aînés est un organe consultatif associant les personnes âgées et retraitées de la vie active, qui se sentent concernées par la vie de la commune et ses activités. Il est ouvert à tout citoyen de Charbonnières-les-Bains qui désire mettre à disposition ses compétences, afin de réfléchir, de se concerter et de proposer des actions en faveur de la vie de la commune.

Ce Conseil, limité à 12 membres, est placé sous la présidence du Maire qui peut se faire assister d'un animateur issu du Conseil des Aînés et éventuellement d'un élu du conseil municipal à qui il fixera les attributions respectives.

Ce Conseil des Aînés exerce la fonction à partir de la date de son installation, pour la durée du mandat municipal. Il s'engage à participer activement aux réunions, contributions et engagements de ce Conseil. L'exercice du mandat des conseillers aînés est basé sur le bénévolat.

Les réflexions sont menées particulièrement dans les domaines de l'environnement, du cadre de vie et de la qualité de vie sur le territoire de la commune.

Le concours des conseillers aînés est surtout sollicité et apprécié dans les domaines tels que l'action humanitaire et la solidarité envers les personnes âgées.

Le conseil est un lieu de revitalisation du lien social, du mieux « vivre ensemble », de solidarité et d'échange intergénérationnel.

Pour être membre du Conseil des Aînés, il faut :

- être âgé(e) de 60 ans et plus,
- avoir son domicile ou une résidence sur la commune de Charbonnières-les-Bains.

Après délibération, le conseil municipal A L'UNANIMITE

- VALIDE la mise en place du Conseil des Aînés
- DIT que ce conseil des Aînés fonctionnera pour la durée du mandat municipal.

Le Maire
Gérald EYMARD

